

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	2 décembre 2023
Numéro	23.413	Heure	10h45

Auteur-e(-s) : Adriana loset

Titre : Oligopole des fournisseurs d'électricité dans le canton – État actionnaire

Contenu :

Locataires et propriétaires verront les tarifs de Groupe E augmenter en 2024, de 28% pour le haut tarif et de 44% pour le bas tarif. Le tarif de reprise d'énergie solaire restera inchangé. Groupe E l'achète à 14,45 ct./kWh et la revendra à 35,44 ct./kWh dès janvier prochain.

Le consommateur est un client captif du fournisseur qui lui est attribué. Quelles sont la position et la volonté politique du Conseil d'État en tant qu'actionnaire de Groupe E face à cette fausse concurrence dans le marché de l'électricité ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Adriana loset

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :